



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 113796

Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des professionnels de la santé suscitées par les effets de la signature de la nouvelle convention entre la CPAM et les chirurgiens-dentistes en mai 2006. La revalorisation partielle de nombreux actes s'est traduite par une augmentation très importante des charges sociales patronales personnelles des chirurgiens-dentistes. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin d'apporter une solution rapide aux dérives constatées et de rassurer les chirurgiens-dentistes sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113796

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13177